

*Communiqué de presse – Payerne, le 30 janvier 2026*

## Nouveau règlement d'exploitation civile : des horaires étendus pour renforcer l'attractivité du site

Payerne Airport franchit une nouvelle étape de son développement. swiss aeropole SA et la Communauté régionale de la Broye (COREB) annoncent l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exploitation civil. Cette évolution s'inscrit dans une démarche initiée en 2020 visant à adapter le cadre d'exploitation aux besoins réels de l'aviation d'affaires et de l'économie régionale, tout en garantissant une prise en compte rigoureuse et équilibrée des intérêts des riverains.

La nouvelle fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) a été adoptée par le Conseil fédéral le 29 octobre 2025, puis le règlement d'exploitation civil approuvé par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) le 3 décembre 2025. Le délai de recours est désormais échu et le nouveau cadre d'exploitation est applicable.

### Un projet mené par étapes et en concertation

Le projet a été conduit de manière concertée, en étroite collaboration avec les communes riveraines, l'ASIC<sup>1</sup>, les cantons, les autorités fédérales compétentes et les usagers de l'aéroport.

Les objectifs des autorités régionales, tels qu'exprimés dans la Convention conclue en 2022 avec les communes riveraines, ont été atteints en grande partie. Les conditions et contingents octroyés par l'OFAC et l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) pour les vols durant le week-end représentent un compromis et feront l'objet d'adaptations futures.

### Avancées majeures pour les usagers et la région

L'entrée en vigueur du nouveau règlement apporte les améliorations suivantes pour les usagers de l'aérodrome.

- Avancement des heures d'ouverture : en semaine à 07h00 (au lieu de 07h30 avec opérations ponctuelles possibles dès 06h00 sur autorisation) et le samedi à 08h00 (au lieu de 09h00).
- Suppression des pauses de midi en semaine,
- Autorisation d'opérations civiles le dimanche, plafonnées à 200 mouvements par année,
- Annualisation des contingents de mouvements, en remplacement des contingents mensuels,
- Augmentation des contingents en semaine (06h00–07h00 et 19h00–22h00) et le samedi (08h00–22h00),
- Assouplissement de la pause de midi le samedi, avec atterrissages autorisés et décollages possibles uniquement en cas de contraintes externes (contrôle aérien, météo ou techniques),

### Une plateforme en amélioration continue

En parallèle de cette évolution réglementaire, swiss aeropole SA, en coordination avec le partenaire militaire, poursuit une politique d'amélioration continue de la plateforme civile de Payerne, en termes d'accessibilité, de fiabilité et de qualité des opérations, adaptées aux exigences de l'aviation d'affaires. Ces évolutions concernent entre autres, les conditions d'exploitation en cas de conditions météorologiques dégradées, de simplification des processus opérationnels et de renforcement du niveau de sécurité et de sûreté.

<sup>1</sup> L'association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines (ASIC)

La COREB et swiss aeropole SA contribuent ainsi au développement économique régional.

Contact :

Didier Callmander, Chef d'Aérodrome Civil, 079 622 59 23, [didier.callmander@swissaeropole.com](mailto:didier.callmander@swissaeropole.com)

Christel Losey Mosimann, Secrétaire régionale COREB, 026 663 90 83, [christel.loseymosimann@coreb.ch](mailto:christel.loseymosimann@coreb.ch)

[Images d'illustration](#)

